



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA MEUSE

Bar-le-Duc, le 7 août 2017

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Élections au tribunal de commerce de Bar-Le-Duc au titre de l'année 2017 Dépôt de candidatures

En vue de procéder au remplacement de cinq juges au tribunal de commerce de Bar-le-Duc, **des élections auront lieu le mercredi 11 octobre 2017 pour le 1er tour de scrutin et le mardi 24 octobre 2017 en cas d'éventuel second tour.** Ce scrutin se déroulera exclusivement par correspondance.

Les candidatures doivent être déposées à la préfecture de la Meuse (Bureau des usagers, de la réglementation et des élections) jusqu'au jeudi 21 septembre 2017 à 18 heures au plus tard.

Sont éligibles aux fonctions de juge d'un tribunal de commerce les personnes satisfaisant aux conditions d'éligibilité fixées à l'article L.723-4 du code de commerce.

Les déclarations correspondantes doivent être faites par écrit et signées par le candidat. Elles peuvent être individuelles ou collectives. Elles doivent comporter notamment les noms, prénoms, date et lieu de naissance, adresse et profession du (ou des) candidat(s). Elles sont accompagnées d'une copie d'un titre d'identité (carte nationale d'identité ou passeport) ainsi que d'une déclaration écrite sur l'honneur justifiant que le candidat remplit les conditions d'éligibilité fixées à l'article L.723-4 du code de commerce, qu'il n'est pas frappé de l'une des incapacités, incompatibilités, déchéances ou inéligibilités prévues aux articles L.722-6-1, L.722-6-2, L.723-7, L.724-3-1, L.724-3-2 du code de commerce et aux 1° à 4° de l'article L.723-2 du même code, qu'il ne fait pas l'objet d'une mesure de suspension prise en application de l'article L.724-4 du code de commerce et qu'il n'est pas, par ailleurs, candidat dans un autre tribunal de commerce.

Un formulaire-type de déclaration de candidature reprenant l'ensemble de ces éléments est disponible sur le site internet de la préfecture de la Meuse (www.meuse.gouv.fr – rubrique « politiques publiques » puis « élections »).